

DOSSIER « YAJAJOUERETDECOURIR »

Année 2024.2025

au 321 Chemin de Barthélémy-97128 Goyave



Nom de famille :
Prénom :
Date de naissance :

F1 : RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Responsables légaux	Responsables légaux
Nom : Prénoms : Lien avec l'enfant : Nationalité(s) : Adresse : Profession : Employeur : Tél. portable : Tél. travail : Tél. fixe : @ :	Nom : Prénoms : Lien avec l'enfant : Nationalité(s) : Adresse : Profession : Employeur : Tél. portable : Tél. travail : Tél. fixe : @ :

Situation familiale des parents / responsables légaux :

Mariés vie maritale ou PACS séparés divorcés célibataire garde alternée
Autre.....

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : **1** : Père / Mère * **2** : Père / Mère *

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant : Adresse : Tél. fixe : Tél. portable :	Nom : Prénom : Lien avec l'enfant : Adresse : Tél. fixe : Tél. portable :
--	--

 **F2 : FICHE SANITAIRE DE LIAISON**

NOM / Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

garçon fille

Numéro de sécurité sociale :

NOM / Prénom du père :

Tel :

NOM / Prénom de la mère :

Personne à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : **1** : Père / Mère * **2** : Père / Mère *

MEDECIN TRAITANT :

Nom / Prénom :

Tél :

Adresse :

VACCINATIONS

Les vaccinations obligatoires (DTP Polio) de l'enfant sont-elles à jour ? oui non

L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT MEDICAL ? oui non

⇒ Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondant (boîte de médicaments dans leurs emballages d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

NB : Aucun médicament ne pourra être pris à l'école sans ordonnance datée et signée par un médecin.

L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES ? oui non

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....
.....

L'ENFANT A-T-IL CONNU DES DIFFICULTES DE SANTE ?(maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...). Merci d'en préciser **LES DATES** et les **PRECAUTIONS A PRENDRE**.

.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc ?

Merci de nous préciser ce qui vous semble pertinent.

.....
.....

Nous soussignés,

responsables légaux de l'enfant et titulaires de l'autorité parentale, certifions l'exactitude des renseignements mentionnés dans cette fiche.

En cas d'urgence, nous autorisons la responsable de l'école à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant : soins d'urgence, transport, hospitalisation, interventions cliniques jugées indispensables et urgentes par le médecin appelé, en cas d'impossibilité de nous joindre (nous ou le médecin traitant) dans les meilleurs délais.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Autorisation de SORTIES

Nous soussignés, (père)
..... (mère)
autorisons notre enfant

à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'association et à effectuer les déplacements à pieds ou en véhicules de transport autorisés, liés à ces activités et à fournir un siège auto adapté à l'âge et aux groupes de sièges (rehausseur avec dossier, siège auto).

Les activités se déroulent principalement dans l'enceinte de l'association mais peuvent également avoir lieu en dehors (activités sportives, artistiques, de découvertes du monde, sorties). Les déplacements nécessitant un transport se feront sur autorisation orale des familles

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Droit à l'image

Conformément à l'article 9 du Code Civil concernant le respect de la vie privée, le droit à l'image est protégé.

Nous soussignés, (père)
..... (mère)

- autorisons
- n'autorisons pas

L'association à photographier ou filmer notre enfant
ou nous-mêmes dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère
Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

📅 CALENDRIER ET HORAIRES 2024-2025

Le service YA CA JO uer et découvrir est proposé durant l'année scolaire 2 journées maximum dans la semaine

Rentrée prévue le **Lundi 02 septembre 2024 à 8h15**

VACANCES SCOLAIRES : il est fermé durant ces dates :

- Toussaint : du jeudi 24 octobre 16h15, retour le lundi 04 novembre au matin
- Noël : du vendredi 20 décembre 16h15, retour le lundi 06 janvier au matin
- Carnaval : du vendredi 28 février 16h15, retour le lundi 10 mars au matin
- Pâques : du vendredi 25 avril 16h15, retour le lundi 05 mai au matin

Fin de l'année scolaire : Lundi 30 juin à 16h15

Journées pédagogiques : école fermée

- 1- vendredi 25 octobre 2024
- 2- vendredi 03 janvier 2025
- 3 - jeudi 27 mars 2025 mi-carême

Fériés : 2024.2025

- 1er novembre (vendredi)
- 11 novembre (lundi)
- 25 décembre (mercredi)
- 01 janvier (mercredi)
- Lundi de Pâques : 21 avril
- 01er mai (jeudi)
- 08 mai (jeudi)
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 29 mai
- Lundi de Pentecôte : lundi 09 juin
- Abolition : mardi 27 mai

HORAIRES :

HORAIRE	CYCLE 1 (PS-MS-GS)	CYCLE 2,34 (CP à la 5e)
DEBUT DES COURS	8H00	8H00
RECREATION	30 MINUTES *2	20 MINUTES*2
PAUSE MERIDIENNE	11H45 A 13H30	12H A 13H30
FIN DES COURS	16H15	16H15

Le service YA CA JO uer et découvrir et proposé les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 7h50 à 16h15

Fermeture des portes à 8h10 et à 16h45

Si retard des familles après 16h45, frais de garderie de 5 euros/jour/enfant

GARDERIE :

Garderie le matin : 7 h00- 8 h00 inclus dans les frais d'écolage

Garderie le soir : 16 h45 -17 h45 non inclus

Demande de participation en sus des frais de garderie : 5 euros/jour (16h45-17h15) puis 2.5 euros/jour de (17h15-17h45)

Pour les enfants de moins de 6 ans, reçu de frais de garde émis pour les impôts.

① 1/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« YA CA JO UER ET DECOUVRIR » POUR L'ANNÉE 2024.2025

GENERALITES :

Nous proposons le service YA CA JO UER ET DECOUVRIR

au **campus CAYAJO , 321 chemin de Barthélémy-97128 Goyave**

L'association CAYAJO.971 a pour vocation de créer, organiser et gérer différents projets éducatifs dans une démarche citoyenne, de mutualisation, d'entraide, de solidarité, et de dynamiser la vie sociale et l'économie localement et en s'inscrivant dans la culture Antillo- Caraïbienne, les décisions se prennent en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale (cf statuts).

Un entretien sera organisé avant chaque inscription définitive entre l'équipe pédagogique et la famille, afin de s'assurer que les projets éducatifs respectifs sont bien compatibles.

L'association s'inscrit dans une démarche éco-responsable et éco-citoyenne.

PEDAGOGIE :

Notre objectif principal est : d'accueillir tous les enfants dans leur unicité, de répondre à leurs besoins d'éveil, d'apprentissage, de jeux et de respecter le rythme de chacun avec tolérance et bienveillance. Nous excluons toutes formes de violence (physiques, verbales, psychologiques) vis-à-vis des enfants venant des adultes. Un espace sera aménagé pour que l'enfant puisse prendre un temps de pause sur invitation de l'équipe ou par lui-même.

Sécurité

Nous garantissons aux enfants fréquentant le service YA CA JO UER ET DECOUVRIR,

Les mêmes règles de sécurités que le service scolaire à savoir :

Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article :

-R.123-12 du code de la construction et de l'habitation.

- Les consignes de sécurité sont affichées dans **l'enceinte de l'association.**

- Le registre de sécurité, où sont répertoriés les renseignements indispensables permettant d'assurer la sécurité, prévu à l'article R. 122-29 du code de la construction et de l'habitation, est présent et à disposition de tous à l'école.

- Le président de l'association responsable unique de sécurité, peut saisir la commission locale de sécurité de son propre chef ou sur proposition de la communauté éducative. Le CA a mandaté, pour certaines missions de sécurité, la coordinatrice.

- L'association dispose d'un plan particulier de mise en sureté face aux risques majeurs (PPMS) nommé Guide de sécurité cayajo.971

- Les règles de sécurité sont enseignées aux élèves et les adultes sont vigilants quant à leur respect à l'intérieur de **L'École D'Ici/collège S.A.A.N association.**

- Les élèves ne sont pas autorisés à apporter à l'école/collège des objets dangereux. Seuls les membres de l'équipe pédagogique sont habilités à juger du caractère dangereux d'un objet apporté par un enfant dans l'enceinte de l'école. **Pas de vêtements, gourde, sac, matériels à effigies.**

- Les objets appartenant à l'école/collège et présentant un risque pour les enfants (compas, ciseaux, couteaux, matériel de jardinage et de bricolage, ...) sont utilisés lors d'activités pédagogiques sous la responsabilité d'un adulte de l'équipe.

- L'utilisation d'Internet par les élèves est soumise au contrôle des membres de l'équipe pédagogique.

- **Aucuns jeux : pistolet, robot avec armes ou jeux prônant la violence ne sont tolérés. Des jeux éducatifs et de sport (trottinettes, ballon...) sont acceptés dans le cadre de la récréation et de la pause méridienne. Aucun téléphone, tablette, montre connectée etc..**

Signatures :

① 2/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« YA CA JO UER ET DECOUVRIR » POUR L'ANNÉE 2024.2025

TARIF UNIQUE :

- 45 euros par jour/enfant de septembre 24 à juin 25 (8h00 à 16h15-école) (8h00 à 16h45-collège)
- 35 euros par matinée /enfant de septembre 24 à juin 25 (8h00 à 16h15-école) (8h00 à 16h45-collège)

Frais d'inscription : 150 euros

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture globale non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront facturés à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros. Ils seront prélevés à terme échu.

Signatures :

Paiement par virement automatique :

RIB en EUROS crédit mutuel
Intitulé du compte : CAYAJO.971
Code établissement : 10278 – Code guichet : 05340 – N° de compte : 00021042801 – Clé RIB : 60
devise : EUR
IBAN : FR76 1027 8053 4000 0210 4280 160
Code BIC / swift : CMCI FR 2A

- **Aucune déduction pour absence ne pourra être faite.**
- **Tout trimestre entamé est dû (sauf durant la période d'essai)**

En cas de désistement de la famille suite à la validation de l'inscription, l'association ne procédera pas au remboursement de ces frais. (Frais d'inscription)

- Nous vous demandons de signaler au plus tôt toute difficulté de paiement des mensualités au trésorier de l'association. Vous pourrez étudier avec lui des solutions. Dans tous les cas, chaque situation devra être régularisée **dans les deux mois.**

Au-delà nous ne pourrions pas mettre en péril la viabilité de l'école dont l'équilibre économique est fondamental. Votre enfant ne pourrait alors plus être scolarisé à l'école.

Signatures :

① 3/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« YA CA JO UER ET DECOUVRIR » POUR L'ANNÉE 2023.2025

Modalités de paiement :

- **Nous demandons que chaque famille mette en place un règlement mensuel avec une date de paiement au plus tard le 5 de chaque mois.**
- Tout désistement doit être signalé par courrier recommandé au moins deux mois à l'avance. Réception faite, les frais sont engagés sur tout le trimestre en cours.
- Le non-règlement répétitif dans les délais des frais pourra entraîner l'exclusion de l'enfant, après entretien et mise en demeure adressée aux parents.
- **Les frais de relance (timbre, courrier avec AR etc...) seront imputés à la famille.**
- Concernant les familles qui présentent un retard ou un défaut de paiement systématique des frais, nous ne procéderons pas à la réinscription pour 2024.2025 sans régularisation financière de la situation.
- Facture format PDF envoyé par mail, sur demande : tresorier.cayaajo971@gmail.com

Signatures :

CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE :

Un calendrier détaillé pour l'année 2024-2025 est joint au présent dossier d'inscription. Les périodes de vacances sont celles citées ci-dessus. Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h à 16h15/45.

ABSENCES :

Merci de nous signaler l'absence de votre enfant **par téléphone ou WhatsApp** dès que possible,

PERIODE D'ESSAI :

Une période d'essai pour les nouvelles familles (**payante**) d'un mois est possible : à l'issue de cette période d'essai, si la famille et l'enfant ne souhaitent pas poursuivre, l'inscription est alors annulée. **Les frais d'inscription non remboursés.**

REPAS ET GOUTERS :

Repas : 2 options soit repas fourni par les familles avec signature d'un protocole et décharge pour l'association, soit repas par un traiteur au tarif de 6.5 Euros/jour/enfant.(tarif avril 2024)

L'association n'est pas responsable de la qualité des repas apportés.

Sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

Le goûter : l'association propose fruits frais et fruits secs.

⇒ Il est demandé aux familles de fournir une gourde avec de l'eau chaque jour.

Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries, friandises à l'association.

Le service YA CA JO uer et découvrir est proposé aux familles :

- En IEF (Instruction En Famille)
 - o Qui sont en questionnement sur la reprise d'une scolarité dans un établissement scolaire.
 - o Qui souhaitent un support éducatif et pédagogique en soutien à l'instruction en famille
- Qui se retrouvent temporairement sans service de garde, scolaire sur une courte période (grève, école fermée etc..)
- Qui souhaitent connaître les services de l'association pour une éventuelle inscription scolaire à la rentrée suivante
- Pour les enfants en phobie scolaire, en attente de place (IME par exemple) leur permettant de côtoyer de façon ponctuelle une petite collectivité.

L'enfant bénéficie ponctuellement de l'infrastructure scolaire de l'association sans être scolarisé à l'école D'Ici, Collège S.A.A.N (établissements scolaires de l'association). Les familles restent garantes de l'instruction scolaire de leur enfant.

Signatures :

① 4/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« YA CA JO UER ET DECOUVRIR » POUR L'ANNÉE 2024-2025

HYGIENE :

Il est demandé aux familles de fournir :

☞ Une tenue complète de rechange, une casquette ou un chapeau

ASSURANCE :

☞ Nous vous demandons de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'enfant durant l'année concernée.

VACCINATION / SANTE :

Les ☞ documents et ✍ renseignements demandés dans la « Fiche sanitaire de liaison » doivent être à jour et complétés. Seules les vaccinations obligatoires sont demandées.

Intervenants extérieurs participant aux activités :

Des intervenants rémunérés et qualifiés, ainsi que des intervenants bénévoles peuvent participer aux activités d'enseignement sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative.

Tous les intervenants extérieurs qui apportent une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement sont soumis à une autorisation du directeur d'école. Il veillera à ce que toute personne extérieure à l'école et intervenant auprès des élèves offre toutes les garanties requises par ces principes ; il pourra mettre fin sans préavis à toute intervention qui ne les respecterait pas. Un dossier administratif est rédigé notamment avec références et une vérification du casier judiciaire.

Il est demandé à toute personne intervenant dans l'école pendant le temps scolaire et d'animation de respecter les principes fondamentaux de laïcité et de neutralité, d'adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves et de l'équipe, de s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une grande discrétion concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école.

Le personnel de l'association CAYAJO.971

Tout le personnel de l'association CAYAJO.971 a l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité. Réciproquement, le personnel a le droit d'être respecté dans sa fonction.

Le personnel Educatif de l'association CAYAJO.971, est à l'écoute des parents et répond à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaire de leur enfant. Ils sont garants du respect des principes fondamentaux et des valeurs de l'école.

Les enfants :

En application des conventions internationales auxquelles la France a adhéré, les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Ainsi, conformément à l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France le 7 août 1990, « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention ». **En conséquence, « tout châtiement corporel ou traitement humiliant est strictement interdit ».**

Les enfants doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale.

① 5/5 CONDITIONS GÉNÉRALES

« YA CA JO UER ET DECOUVRIR » POUR L'ANNÉE 2024-2025

Chaque enfant a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par les conditions générales. Les enfants utilisent un langage approprié, respectent les personnes, les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquent les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur à l'association

Aussi la direction se réserve le droit selon le comportement inapproprié et inacceptable de l'enfant, de la famille (propos injurieux, violence, dégradation du matériel etc..) de modifier le contrat en proposant une réduction du temps ou une fin de contrat.

Les animaux : les familles en inscrivant leur enfant au sein de notre établissement, acceptent le projet pédagogique dans lequel les animaux ont une place et un rôle majeur et prépondérant.

Signatures :

J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales du présent dossier d'inscription de YA CA JO UER ET DECOUVRIR.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

stage Ya Ca Jo...uer
et découvrir

Journée découverte des services de CAYAJO : Immersion dans un groupe classe. Projet de changement d'école, phobie scolaire, IEF, sa propre école fermée ...

Informations 2024.2025 :

- Lieu : 321 Chemin de Barthélémy-97128 Goyave
- Tarif: 45 euros la journée, 35 euros la 1/2 journée
- Rencontre avec l'équipe, remplir le dossier, frais d'inscription, signature du contrat : Inscription validée ✓
- Amplitude horaire: 7h50 à 16h15
- Matériel fourni
- Prévoir un sac avec du linge de rechange, une bouteille d'eau/gourde
- Goûter du matin fourni par l'association
- Repas en sus (6.5e) ou fourni par la famille

Contact : Astrid au 05.90.46.92.53 / cayajo.971@gmail.com

Association CAYAJO.971 (Siret: 84751474200018) : Association éducative depuis 2019 proposant des services scolaires, ludiques de qualité dans un environnement familial où l'éducation sécurisante est de mise.

F4 : ENGAGEMENT

Famille de.....

Le présent engagement (contrat) est conclu pour une année scolaire s'entendant de la période du : 01 septembre 2024 au 31 août 2025.

FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF :

- **Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries.**
- **De respecter le règlement de l'association.**
- **De collaborer à la mise en œuvre de la démarche pédagogique,**
- **De respecter les modalités d'organisation et les modalités de fonctionnement pédagogiques qui incombent à YA CA JO UER ET DECOUVRIR.**
- **Toute dégradation intentionnelle du mobilier, du matériel fera l'objet d'un remboursement.**
- **Une fois la famille sur le site (arrivée/départ) les enfants sont sous la responsabilité des parents.**
- **De respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du site 8h10 – 16h45**
- **Pas de portable; tablette, jeux, matériels à effigies**

Résiliation anticipée et motif légitime.

Le représentant légal de l'enfant ou l'association CAYAJO.971 pourra résilier le contrat sans préavis, de façon anticipée, uniquement dans les cas que la loi autorise, en cas de force majeure dûment justifiée au sens de l'article 1148 1218 du Code civil et de la jurisprudence en vigueur, ou en cas de motif légitime, conformément à l'article 4. La charge de la preuve de cet événement appartient à celui qui s'en prévaut. En dehors des motifs cités ci-dessus.

- **Le présent contrat pourra être résilié dans le respect d'un préavis de 1 (mois) mois à compter de la réception par l'association d'une demande écrite datée et signée par les responsables légaux de l'enfant.**
- La demande de résiliation anticipée devra être adressée par courriel CAYAJO.971@gmail.com (vous recevrez une confirmation du courriel) ou à l'adresse postale suivante : Association CAYAJO.971, 8 lot SCAMO-97128 GOYAVE
- Le règlement est effectué par prélèvement automatique. En cas de rejet du prélèvement, le montant dudit prélèvement sera représenté le mois suivant, à défaut de régularisation préalable par le parent ou représentant légal de l'élève.
- **Le non-règlement par le parent ou le représentant légal de l'élève des frais vaudrait résiliation du contrat le premier jour du mois suivant la date de réception de la lettre de mise en demeure de l'association CAYAJO.971 demeurée infructueuse. Le règlement reste dû même si résiliation. Les réinscriptions et retour de l'enfant ne sont pas de droit, et restent conditionnés au règlement complet des frais et à une validation expresse de l'équipe pédagogique. Même si l'enfant n'est plus accepté pour retard de frais de paiement, le règlement des frais est quand même dû.**
- Les frais engagés de relance (lettre avec AR...), les frais bancaires de rejet de prélèvement seront à la charge de la famille. **RAPPEL :** Il est impératif de signaler rapidement à l'école tout changement d'adresse, de numéro de téléphone et/ou d'adresse mail.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

F5 : DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'association CAYAJ0.971 enregistre et traite les informations, dont certaines ont un caractère personnel, qui sont communiquées par les parents ou les représentants légaux lors de l'inscription de leur enfant.

L'association CAYAJ0.971 traite ces informations aux fins d'information des parents ou représentants légaux de l'élève et de gestion de leur relation.

Les données personnelles collectées sont réservées à l'usage par L'association CAYAJ0.971 et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque parent d'élève ou représentant légal dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courriel à l'adresse suivante CAYAJ0.971@gmail.com ou un courrier à l'adresse suivante : Association CAYAJ0.971- 8, lot. SCAMO 97128 GOYAVE, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et électronique, afin d'accélérer la prise en compte de sa demande.

Le parent d'élève ou représentant légal peut aussi s'opposer au traitement des informations le concernant en adressant un courriel ou courrier à L'association CAYAJ0.971 comme indiqué ci-dessus.

L'association CAYAJ0.971 a mis en œuvre des moyens actuels visant à préserver la confidentialité et la sécurité des informations fournies et traite les données à caractère personnel du parent ou représentant légal de l'élève sur des serveurs localisés en France.

L'association CAYAJ0.971 conserve les données collectées pendant 5 (cinq) ans.

En outre, en application de la Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe, le parent d'élève ou le représentant légal est informé que le traitement automatisé d'informations, n'a pas fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Respecte la loi et la procédure RGPD

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère